



MINISTÈRE  
DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



MINISTÈRE  
DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Discours de Roxana Maracineanu, ministre des Sports  
Audition de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale

Jeudi 30 avril 2020

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Président, cher Bruno,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Nous sommes à plus de deux mois de crise et 48 heures après l'intervention du Premier ministre qui a annoncé les prémices du déconfinement.

Je vous remercie de m'avoir conviée. Nous allons aborder l'ensemble des actions du ministère des Sports pour faire face au Covid 19. Concrètement et en toute transparence. Et je vous fais la demande d'un regard critique et tout à la fois bienveillant. J'ai besoin à la fois de vos observations, de vos remarques, de vos questions mais j'ai aussi besoin de vos propositions et de vos idées.

Pour que les mesures de précaution sanitaires indispensables à la réussite de ce déconfinement et à une évolution positive de la crise que nous connaissons soit appliquées et entrent dans le quotidien des Français, elles doivent être acceptées. Pour être acceptées, elles doivent être comprises et pour être comprises elles doivent être entendues. Nous devons donc communiquer sur les modalités décidées par le Gouvernement. C'est déjà, en soi, un enjeu de les diffuser aussi largement que possible. Mais l'autre enjeu, et c'est pour cela que nous échangeons secteur par secteur aujourd'hui, c'est de les préciser et de les affiner, de les rendre intelligibles, chaque ministre dans son domaine. C'est pour que ces mesures puissent être comprises et acceptées par chacun d'entre nous que nous sommes là aujourd'hui.

Nous devons faire bloc, notre société toute entière doit faire bloc. Nous devons être solides et inventifs dans nos solutions, sûrs de nos valeurs et de nos priorités. Nous devons prendre de manière concertée nos décisions, les prendre au bon moment et ensuite agir de manière convaincue et solidaire. En tant qu'élus de la Nation, passionnés par le sport, vous avez un rôle important à jouer pour aider le sport à relever le plus grand challenge qu'il ait jamais eu à affronter.

Ce défi, depuis le début de la crise, l'ensemble des acteurs du mouvement sportif en a pris la réelle mesure. Et devant vous je tenais à saluer l'esprit de solidarité et de responsabilité dont tous ont fait preuve. Cet esprit s'est traduit par l'affirmation assumée de la prééminence des principes de sécurité sanitaire sur la continuité de la pratique sportive.

Un esprit d'unité a régné et une véritable volonté de collaboration de chacun autour des réflexions et dispositifs mis en place par le ministère comme par les autres acteurs.

Pourtant ce n'est pas une évidence car, à l'image de l'ensemble de la société, l'écosystème sportif est cruellement touché par la crise. Les conséquences sont désastreuses pour sa viabilité économique et les emplois qui en dépendent. Chaque club et association, chaque fédération, chaque sportif professionnel, chaque entreprise privée est durement touché. Certains sont en péril.

Les agents de mon ministère ont été exemplaires ; ceux de la direction des sports, de nos services déconcentrés comme de nos établissements. Leur engagement, leur disponibilité et leur vision de l'intérêt général ont constitué des atouts capitaux dans la gestion de cette crise.

Dès le début, nous avons choisi une méthode collaborative ; dès le 25 février, nous avons réuni une cellule de crise quotidienne avec toutes les têtes de réseaux de la gouvernance du sport en France : Comité National Olympique et Sportif Français ; Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) ; Association Nationale des Directeurs Techniques Nationaux (AsDTN) ;

Direction Interministérielle aux Grands Evénements Sportifs (DIGES), ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) via l'ambassadrice pour le Sport, Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) ; direction des Sports (DANS) ; Agence Nationale du Sport et représentants des collectivités territoriales. Dans le même temps, sous mon impulsion, le Directeur des sports a engagé un plan strict de continuité de l'activité du ministère et entretenu un dialogue social étroit avec les représentants de mes agents.

Je pense utile d'insister sur ce lien majeur avec les collectivités territoriales. Hier encore, j'étais d'ailleurs en conférence téléphonique avec les représentants de l'AMF, l'ADF, l'ARF ou France urbaine.

Ces réunions récurrentes nous permettent de partager et de réagir ensemble au gré de toutes les informations disponibles chaque jour et d'éviter les interventions cacophoniques ou contradictoires.

La qualité de cette collaboration se fonde sur une confiance mutuelle construite, depuis plus d'un an, à travers l'Agence Nationale du Sport.

Cette méthode collaborative nous a donc permis un pilotage transparent et partagé de toutes les problématiques qui ont émergé successivement durant la crise. Elle nous a permis aussi de dégager très tôt trois principes directeurs :

- **Premier principe** : la primauté stricte des enjeux sanitaires sur les enjeux de continuité sportive
- **Deuxième principe** : le respect de la doctrine édictée par le ministère des Solidarités et de la Santé, sans chercher à développer une analyse sanitaire propre au ministère des Sports. Cela nous a conduit à saisir de manière systématique la cellule interministérielle de toute question sanitaire nouvelle.
- **Troisième principe** : Ne pas se substituer aux autorités préfectorales et locales qui sont au plus près des réalités des territoires

Avant d'entendre votre vision des choses et de répondre en détail à vos interrogations dans le cadre de nos échanges, je vous propose d'évoquer 3 points distincts :

- La gestion de la crise en phase de confinement
- La gestion de la crise en phase de déconfinement, dans laquelle nous sommes
- La préparation de l'après

#### ➤ *La gestion de la crise en phase de confinement*

Nous avons ainsi pu nous mettre en situation de répondre d'une même voix aux interrogations de chaque fédération, de centaines d'organisateur d'événements sportifs, de dizaines de milliers de clubs. Et je tiens à ré-insister sur l'apport des agents du ministère dans l'élaboration et la diffusion de l'information.

Au-delà de la gestion quotidienne de la crise, sport par sport, pratique par pratique, événement par événement, nous avons également travaillé sur de nombreuses autres dimensions. Je me limiterai à n'en évoquer que trois : l'accompagnement économique, la mise en place de dispositifs solidaires et la proposition d'offre aux Français pour faire du sport chez soi.

#### **L'Impact économique, premièrement**

Les pertes du mouvement sportif estimées à ce stade sont de l'ordre de 20 milliards d'euros. Elles sont d'ailleurs sans doute encore sous estimées. J'ai veillé naturellement à ce que tout l'écosystème sportif bénéficie des dispositifs de soutien gouvernemental appliqués au monde économique : chômage partiel, exonérations et report de charges par exemple. Cela représente un investissement exceptionnel.

Le ministère a participé à la cellule de continuité économique qui est le groupe de travail mis en place pour étudier les mesures de relance économique du secteur de l'événementiel, en lien avec la Culture. J'étais aussi présente à chaque réunion hebdomadaire des ministres autour de Bruno Le Maire.

Nous menons également un travail spécifique concernant la reprise et le soutien au sport professionnel qui ne reprendra pas, au moins, avant août prochain. Très régulièrement, j'ai des réunions avec les fédérations et ligues professionnelles, les représentants des joueurs, des entraîneurs et des clubs professionnels, pour informer, accompagner et partager les questionnements et les solutions. Je fais beaucoup aussi pour que les positions des diffuseurs de télévision et des ligues professionnelles se rapprochent. Nous avons avancé en quelques semaines car ces positions étaient, disons... distantes.

## Deuxièmement, le Sport Solidarité

Nous avons mobilisé l'ensemble des ressources humaines de l'écosystème du sport, dès la mi-mars, pour des missions de solidarité.

Je pense, sans le détailler, à la mobilisation des 170 000 éducateurs sportifs et, sur la base du volontariat, des agents du ministère pour répondre à des besoins de solidarité comme l'aide alimentaire, par exemple.

Je pense aussi aux fédérations qui se sont mobilisées à nos côtés comme la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme avec 2500 bénévoles formés et équipés. Je pense aussi à la capacité d'accueil des établissements du ministère, comme l'INSEP ou les CREPS, qui ont été mobilisés pour soutenir l'activité de nos hôpitaux.

## Concernant la promotion du sport à la maison, enfin

Cette période de confinement a démontré plus que jamais l'importance de l'activité sportive dans l'équilibre personnel de nos concitoyens, pour leur bien être comme pour leur santé. A ce titre, je crois d'ailleurs que nous pouvons nous saisir de cette mise en évidence pour remettre encore plus le sport au cœur de notre société. J'y reviendrai.

Nous avons soutenu et promu les nombreuses offres de nombreux start-up qui proposaient gratuitement des contenus visant à aider à faire du sport à la maison. Le ministère a également créé sa propre plate-forme bougezchezvous.fr .

Toutes ces initiatives ont été et sont toujours, je crois, très utiles pour mieux vivre cette période difficile de confinement.

Je souhaite enfin évoquer le travail en cours avec Jean-Michel Blanquer et Gabriel Attal.

Avec le ministère de l'Éducation nationale, nous sommes en train d'envisager les voies et moyens qui permettraient aux écoles de bénéficier du tissu associatif sportif et des clubs pour la reprise progressive de l'école dans les temps prochains dans le cadre d'un nouveau dispositif appelé « Sport, Santé, Culture, Civisme » (2S2C). Les solutions devraient être trouvées très localement mais cela semble à notre portée et à celle des collectivités. Et je sais que beaucoup d'entre vous ont salué cette avancée et remarqué la mobilisation des acteurs du sport.

Nous participons aussi de manière très proche aux travaux de Gabriel Attal, que j'ai encore eu ce matin, autour de la construction d'un plan de relance global destinées au monde associatif. Il est en cours d'élaboration et sera dévoilé dans les prochains jours.

Nous allons rentrer dans une phase nouvelle de la gestion de la crise comme l'a annoncé le premier ministre ce mardi ; une première phase de déconfinement.

### ➤ *La gestion de la crise en phase de déconfinement*

A compter du 11 mai, la pratique sportive va reprendre. Mais cette reprise ne saurait être que progressive pour limiter les risques de contamination.

Dans la même logique de concertation et conformément aux préconisations de la haute Autorité de la santé publique, j'ai proposé au Premier ministre une doctrine de reprise par étape qui autorise, dans un premier temps, uniquement la reprise des activités individuelles extérieures. Ces activités devront respecter strictement des critères de distanciation entre les personnes qui seront adaptés discipline par discipline. Ces critères de distanciation sont : 10 mètres d'écart entre les personnes pour un footing ou le vélo et 4 m<sup>2</sup> par personne et dans la limite de 100m de chez soi. Jusqu'au 2 juin minimum, les rassemblements autorisés sont limités à 10 personnes.

La reprise des activités en espace intérieur et des sports collectifs ne sera envisagée que dans une seconde phase, selon l'évolution de la pandémie et la doctrine sanitaire du gouvernement.

Le ministère des Sports est en train d'établir une liste précise des activités autorisées, pour que chacun puisse savoir s'il peut pratiquer son sport favori, et dans quelles conditions. Des guides seront aussi publiés pour donner des informations sur la bonne façon de préserver la distanciation sociale.

Compte tenu des préconisations du Haut Conseil de la santé publique, il n'a pas été jugé compatible avec la doctrine sanitaire d'autoriser à nouveau la pratique des sports à contacts ou collectifs.

En outre, pour les mêmes motifs sanitaires, nous avons décidé d'écarter toute compétitions sportives, y compris professionnelles pour ces sports de contact et collectifs, y compris à huis clos au moins jusqu'au mois d'août. Plus largement, il ne sera pas autorisé pour l'instant d'organiser des compétitions sportives rassemblant du public.

Comme l'a annoncé le Premier ministre, les manifestations sportives rassemblant plus 5000 personnes sur un même lieu ne seront en tous les cas pas possibles jusqu'à fin août/début septembre 2020.

Je tiens également à indiquer que j'échange actuellement avec mes homologues européens pour améliorer notre coordination. Ces échanges sont toujours en cours. Chaque pays a été touché de manière différente, impliquant des réponses adaptées, mais je crois beaucoup dans les vertus de ces échanges notamment pour assurer une certaine équité sportive entre tous les clubs s'agissant des compétitions européennes.

Nous sommes pleinement conscients des conséquences économiques lourdes générées par le caractère progressif du déconfinement. Cela paraît néanmoins indispensable pour son efficacité et éviter tout risque de reprise massive des contaminations.

En fonction de l'évolution concrète de la pandémie, il conviendra de revoir ces modalités concrètes, d'ici fin mai, et d'ores et déjà, plusieurs pistes commencent à être envisagées. Je veux rappeler toutefois que les interdictions que j'ai évoquées jusqu'à août prochain sont pour nous des objectifs réalisables si la situation sanitaire s'améliore conformément à nos attentes. Il nous faut donc avoir l'humilité et l'honnêteté de dire que ce calendrier pourrait être repoussé, mais certainement pas de laisser envisager qu'il pourrait être avancé.

Je serai évidemment attentive à vos différentes interventions et « vos retours de terrain » sur ces sujets.

Mais il convient déjà aussi de se projeter dans l'après, d'envisager les pistes qui nous permettront de soutenir l'ensemble du mouvement sportif gravement touché, peut-être déjà grièvement pour certains acteurs, dans la période de sortie de pandémie.

#### ➤ *Le plan rebond : Penser à l'après*

Le risque que nous devons collectivement surmonter est celui de l'affaiblissement des associations sportives, de leur structure financière et des emplois qu'elle sous-tende. Le risque est aussi celui de l'engagement sportif à la reprise, pour les bénévoles comme les pratiquants.

Ces risques nous imposent de penser déjà au développement d'un plan de relance global et coordonné avec l'ensemble des acteurs, et notamment les collectivités territoriales.

Nous avons déjà engagé ce travail avec tous nos partenaires en identifiant plusieurs thématiques stratégiques :

- Soutien à la pratique et aux clubs,
- Soutien aux fédérations, aux clubs, les déclinaisons territoriales et l'emploi
- Place des Services de l'Etat, des établissements, de l'Agence Nationale du Sport, de la formation et du sport de haut niveau ;
- Soutien économique aux acteurs (mobilisation de BPI France, GIE France Sport Expertise, Business France) et au sport professionnel
- Événement de promotion du sport et stratégie de communication.

Je souhaite pouvoir vous associer au mieux à toutes nos réflexions autour de ce plan de relance.

Ce plan devra en outre être accompagné d'aménagement législatifs et réglementaires qui doivent aussi faire l'objet d'échanges entre nous.

Après la 1<sup>ère</sup> Loi d'urgence du 23 mars 2020, de nombreuses ordonnances adoptées ont concerné le champ du sport aux plans administratif, social ou financier. Et c'était indispensable pour nos associations et nos agents économiques.

Une 2<sup>ème</sup> loi d'urgence est en cours d'élaboration et va notamment permettre de sécuriser les décisions des fédérations et des ligues professionnelles en ce qui concerne l'arrêt de leurs compétitions 2019-2020, avec des risques importants de contentieux sans pour autant interdire d'éventuels recours.

Enfin, un décret "sport" est également en préparation pour prendre en compte les évolutions réglementaires liées à la crise et au report des JOP de Tokyo de 2020 à 2021. Il concernera en particulier la possibilité pour les fédérations de décaler jusqu'au 31 avril 2021 le renouvellement de leurs instances dirigeantes.

Au-delà de ces évolutions et de nos réflexions, je pense que nous devons déjà nous projeter encore un peu plus loin.

Je vous remercie.

*Questions – réponses.*

95, avenue de France - 75650 Paris CEDEX 13 - Tél. : 01 40 45 90 00

[www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)